



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

Objet : Attribution d'une subvention à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM), station de Bastia au titre de l'année 2026

Date de la convocation : 19 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 37

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Madame Marie- Dominique NASICA à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération municipale n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu le courrier en date du 16 février 2026 de la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mai 2026 ;

Considérant que la SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) est une association reconnue d'utilité publique depuis 1970 ayant pour mission principale le sauvetage de la vie humaine en mer, grâce à des sauveteurs tous bénévoles ;

Considérant qu'elle assiste aussi les navires en difficulté et peut participer à des missions d'intérêt général tel que la lutte contre les pollutions en mer et à terre ;

Considérant que la station SNSM de Bastia, la plus ancienne de Corse, a été créée en 1888, son secteur d'intervention s'étendant de Brandu à Lucciana sur 40 km de littoral et comprend notamment les ports de plaisance du Vieux-Port et du port de Toga ;

Considérant que cette station est dotée d'une vedette tous temps de 13m de long et d'un semi-rigide rapide de 7.5m de long, en capacité d'intervenir toute l'année, 7/7 jours, de jour comme de nuit ;

Considérant qu'en 2025, en Corse, la SNSM a secouru 29 personnes dont 3 en urgence vitale lors de 12 interventions de secours en mer ;

Considérant le fonctionnement des stations SNSM (opérations de secours, entretien de la vedette et des équipements, formation...) reposant sur les dons et subventions ;

Considérant la zone d'intervention du navire et l'importance de son action ;

Considérant la proposition d'octroyer à la station SNSM une subvention de fonctionnement de 2 000 € afin de maintenir son niveau opérationnel de secours en mer.

Après avoir le rapport de Monsieur Philippe VIGNOLI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1er :

- **Décide** d'octroyer une subvention à hauteur de 2 000€ à la station SNSM de Bastia pour l'année 2026.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.